

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026
COMMUNE DE DARNIEULLES

La réunion a débuté le 27 mars 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur RETOURNARD Philippe.

Membres présents :

Madame BALLAND Aurélie
Madame BANNEROT Aline
Madame BLAISING Emmanuelle
Madame BLANCHON Estelle
Monsieur DIDIERLAURENT Sébastien
Monsieur GAILLARD Baptiste
Madame HAUMONTE Anne-Sophie
Monsieur HUMMEL Michel
Madame JEANMICHEL Dorine
Monsieur LAMBOLEY Alain
Madame LORANGE Valérie
Madame MEREL Emilie
Monsieur THOUVENIN Gauthier
Monsieur VAUBOURG Gilles

Membres absents représentés :

- Monsieur MATHIEU Denis représenté par Monsieur THOUVENIN Gauthier

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame BALLAND Aurélie

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 09 mars 2026
 - 17_2026 - Installation du Conseil Municipal
 - 18_2026 - Election du Maire
 - 19_2026 - Désignation du nombre d'adjoints
 - 20_2026 - Election des adjoints au Maire

 - Questions diverses
-

- Approbation du Conseil Municipal du 09 mars 2026

Celui-ci est approuvé ainsi que toutes les délibérations s'y rapportant.

17_2026 - Installation du Conseil Municipal

Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral des opérations du 22 mars 2026, se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe RETOURNARD, maire, qui après l'appel nominal, a cédé la parole au doyen du nouveau conseil municipal, M. LAMBOLEY Alain, qui :

- a donné la lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et,
- a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux avec 400 voix, mesdames et messieurs :
- BLAISING Emmanuelle, HUMMEL Michel, BALLAND Aurélie, LAMBOLEY Alain, BLANCHON Estelle, MEREL Emilie, GAILLARD Baptiste, THOUVENIN Gauthier, JEANMICHEL Dorine, VAUBOURG Gilles, BANNEROT Aline, MATHIEU Denis, LORANGE Valérie, DIDIERLAURENT Sébastien, HAUMONTE Anne-Sophie.

15 voix pour

18_2026 - Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le déroulement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

A obtenu :

Madame BLAISING Emmanuelle : 13 voix (treize voix)

Madame BLAISING Emmanuelle ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Elle lit la charte de l'élu local.

15 voix pour

19_2026 - Désignation du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, la création de 3 postes d'adjoints.

15 voix pour

20_2026 - Election des adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2, Considérant que les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour du scrutin :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

A obtenu : liste N°1 : 13 voix (treize voix)

Liste n°1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

1) M. HUMMEL Michel

2) Mme MICHAU Aurélie

3) M. LAMBOLEY Alain

Questions diverses

-

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Madame BALLAND Aurélie
Secrétaire de séance

Madame Emmanuelle BLAISING,
Maire